



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 12 juillet 2016  
19 heures 00

-----

AS/MG

N° 002022

Service des Marchés -  
Avenant n° 1 à la  
convention financière  
entre le Département  
de Vaucluse, la  
Commune d'Apt et la  
Communauté de  
Communes du Pays  
d'Apt Luberon -  
Requalification  
urbaine de la  
traversée d'Apt RD  
900 - Section  
comprise entre le  
Chemin des Ocres et  
le carrefour giratoire  
de la RD 943, dit "  
rond-point Abbé  
Pierre "

Affiché le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 12 juillet 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 06 juillet 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean AILLAUD (1er Adjoint) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Le programme d'action relatif à la requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900 a été approuvé par la délibération AS/JC/MG n° 1303 du 8 février 2012.

Une première convention financière avec le Conseil Général de Vaucluse relative à la requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900 pour la section comprise entre le Pont de la Bouquerie et le chemin des Ocres a été approuvée par délibération JC/MG n° 1348 du 22 mai 2012.

Une seconde convention financière tripartite entre le Département de Vaucluse, la Commune d'Apt et la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon portant sur la section comprise entre le Chemin des Ocres et le Carrefour Giratoire LECLERC / TOTAL (RD 943), a été approuvée le 10 mars 2015 par délibération JC-AS/MG n° 1812.

L'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt a approuvé pareillement cette convention financière tripartite, par la délibération n° 2015-69 du 19 mars 2015.

Le montant global de ce projet de requalification urbaine a fait l'objet d'économies suite aux résultats des appels d'offres.

Au cours du chantier, la Commune et la Communauté de Communes ont souhaité modifier la géométrie du projet de requalification urbaine de la RD 900 aux alentours de la gare afin de favoriser la fluidité du trafic. Le carrefour à feux prévu initialement à la jonction de la RD 900 et du nouveau barreau de liaison entre le RD 900 et le Chemin communal du Paou a été abandonné au profit d'une circulation à sens unique autour de la gare.

La Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon a souhaité créer, dans le cadre du déplacement de la Véloroute du Calavon, un passage inférieur pour cycles sous le chemin communal du Paou afin de garantir la continuité d'itinéraire et la sécurité des usagers.

Le tableau récapitulatif des postes de dépense selon la répartition définie au stade de l'estimation du projet et avant la passation des marchés était le suivant :

	<b>LIBELLÉ</b>	<b>PARTICIPATION DEPARTEMENT en €HT</b>	<b>PARTICIPATION COMMUNE en €HT</b>	<b>PARTICIPATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES en €HT</b>
<b>I</b>	Organisation de chantier et travaux préparatoires	112 446,00	55 383,90	0,00
<b>II</b>	Terrassements	159 217,50	112 727,50	0,00
<b>III</b>	Assainissement pluvial	114 975,00	114 975,00	0,00
<b>IV</b>	Revêtements routiers et autres	391 075,00	0,00	63 800,00
<b>V</b>	Bordures	55 510,00	42 270,00	88 820,00
<b>VI</b>	Réseaux secs	148 898,25	95 782,00	45 650,00
<b>VII</b>	Eaux potables	2 340,00	40 600,00	0,00
<b>VII I</b>	Mobiliers	0,00	49 750,00	35 000,00
<b>IX</b>	Bétons désactivés	0,00	146 255,00	82 225,00
<b>X</b>	Signalisation Horizontale et verticale	35 377,00	0,00	0,00
	<b>Total HT</b>	<b>1 019 838,75</b>	<b>657 743,40</b>	<b>315 495,00</b>
	<b>Montant Total HT</b>	<b>1 993 077,15</b>		

Le tableau récapitulatif des postes de dépense est désormais le suivant :

	<b>LIBELLE</b>	<b>PARTICIPATION DÉPARTEMENT en €HT</b>	<b>TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES en €HT</b>	<b>PARTICIPATION COMMUNE en €HT</b>	<b>TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES en €HT</b>	<b>PARTICIPATION COMMUNAUTE DE COMMUNES en €HT</b>	<b>TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES en €HT</b>
<b>I</b>	Organisation de chantier et travaux préparatoires	63 630,00	8 368,00	31 340,00	4122,00	0,00	0,00
<b>II</b>	Terrassements	78 161,00	19 728,00	55 339,00	13 967,00	0,00	0,00
<b>II I</b>	Assainissement pluvial	87 200,00	2 835,50	87 200,00	2 835,00	0,00	0,00
<b>I V</b>	Revêtements routiers et autres	342 963,00	29 214,00	0,00	0,00	55 950,50	4 766,00
<b>V</b>	Bordures	59 310,00	3 931,00	45 164,00	2 994,00	94 901,00	6 290,00
<b>V I</b>	Réseaux secs	80 574,00	10 237,00	51 831,00	6 585,00	24 703,00	3 138,00
<b>V II</b>	Eaux potables	972,00	0,00	16.898,00	0,00	0,00	0,00
<b>V II I</b>	Mobiliers	0,00	0,00	38 758,00	0,00	27 267,00	0,00
<b>I X</b>	Bétons désactivés	0,00	0,00	63 407,00	12 802,00	35 648,00	7 198,00
<b>X</b>	Signalisation Horizontale et verticale	13 195,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>DÉPLACEMENT VÉLOROUTE</b>		70 144,20				113 188,80
	<b>Total HT</b>	<b>880 462,70</b>		<b>433 242,50</b>		<b>373 050,30</b>	
	<b>Montant Total HT Requalification d'Apt :</b>						1 354 411,50
	<b>Montant Total HT Travaux Supplémentaires Requalification d'Apt :</b>						149 011,00
	<b>Montant Total HT Travaux Supplémentaires Déplacement Véloroute Calavon :</b>						183 333,00
	<b>Montant Total HT :</b>						1 686 755,00

De ce fait, la nouvelle estimation de la répartition de la prise en charge financière des travaux est la suivante :

- Part Département : 880 462,70 €HT au lieu de 1 019 838,75 € HT
- Part Commune : 433 242,50 €HT au lieu de 657 743,40 € HT
- Part CCPAL : 373 050,30 €HT au lieu de 315 495,00 € HT

Il est proposé au conseil d'approuver l'avenant n°1 de la convention financière actualisée.

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**Approuve**, tel qu'il lui a été présenté, l'avenant n° 1 à la convention financière avec le Département de Vaucluse, la Commune d'Apt et la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon relative à la requalification urbaine de la traversée d'Apt RD 900 pour la section comprise entre le Chemin des Ocres et le carrefour giratoire de la RD 943, dit « rond-point Abbé Pierre ».

**Prends acte** des améliorations qualitatives apportées au projet initial et des économies réalisées corrélativement.

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention entre la ville d'Apt, le Conseil Général de Vaucluse et la Communauté de Communes du Pays Apt Luberon ci-annexée.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**